Régis interne du CPE La Bottine filante

Adopté par le conseil d'administration le 09 avril 2024.
En vigueur à compter du 09 avril 2024.

Préambule

La **Régie interne** se définit comme étant l'ensemble des règles de fonctionnement que se fixe le CPE La Bottine Filante, de façon à les faire connaître au personnel, aux parents et à la population.

Ce document a aussi pour but d'assurer une uniformité quant au mode de fonctionnement des trois installations.

Ces règles de fonctionnement s'appliquent en complément à la loi et au règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance et autres lois, règlements et politiques auxquels le CPE est soumis. Les utilisateurs du CPE s'engagent pour leur part à respecter les orientations, la mission, les valeurs (la philosophie), les lois et divers règlements qui régissent le CPE.

Dans un esprit d'ouverture et de saine gestion, le CPE, pour sa part, reste à l'écoute des besoins des parents et du personnel, et tente de résoudre avec leur collaboration les problématiques soulevées en respectant la philosophie du CPE et l'ensemble des lois, règlements et politiques auxquels il est soumis.

Lexique des abréviations utilisées dans ce document

AGA	Assemblée générale annuelle
CA	Conseil d'administration
CPE	Centre de la petite enfance
MF	Ministère de la Famille (www.mfa.gouv.qc.ca)
RSG	Responsable du service de garde

Table des matières

Présentation du CPE La Bottine Filante 3
Historique 3
Permis et certifications 4
Installations et ratios 4
Affiliations 5
Organigramme du CPE 5
Gestion du CPE 5
Orientations générales du CPE 6
Mission du CPE 6
Valeurs 6
Programme pédagogique appliqués au CPE 7
Accueillir la petite enfance 7
Gazelle et potiron 8
Brindami 8
Vers le pacifique 8
Cadre de vie du CPE 9
Personnes ressources dans chacune des installations 9
Heures d'ouverture 9
Calendrier de l'installation 9
Jour férié 9
Fermeture temporaire 10
Inscription sur la liste d'attente 10
Frais de garde 10
Horaire type des activités quotidiennes 10
Rapports éducatrices-enfants 11
Parent-éducateur 11
Demande de transfert 11
Stationnement 11
Politiques du CPE 12
Politique – Absence et retards 12
Politique – Admission et intégration 12
Politique – Communications 12
Politique – Code d'éthique du conseil d'administration 12
Politique – Code d'éthique du personnel de direction / personnel-cadre 13
Politique – Fermeture temporaire 13
Politique – Frais de garde 13
Politique – Pratiques financières et administratives 13
Politique – Prévention des maladies et soins médicaux 13
Politique – Santé alimentaire 13
Politique – Sommeil et détente 13
Politique – Sorties extérieures et conduite des parents accompagnateurs 13
Politique – Traitement des plaintes et des commentaires 13
Engagement parental 14

Présentation du CPE La Bottine Filante

Ouvert en octobre 1976, le Centre de la Petite Enfance (CPE) La Bottine Filante est une corporation à but non lucratif incorporée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies enregistrées au Québec*. La corporation est subventionnée par le ministère de la Famille (MF).

Le CPE est subventionné par le ministère de la Famille et est régi par la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et ses règlements. De fait, le CPE favorise le développement harmonieux de ses services en tenant compte des règles relatives aux subventions en se conformant aux lois et règlements.

La corporation est administrée par un conseil d'administration composé de neuf (9) administrateurs, dont six (6) administrateurs sont des parents usagers des services offerts par le CPE. La présidence est assumée par un parent usager du CPE.

L'équipe des « Bottines » compte une quarantaine d'employés.es (dont les membres de la direction) qualifiés.es et dédiés.es à l'épanouissement des enfants et du CPE.

Historique

Le Centre d'enfants Jean-Talon inc. ouvre ses portes, grâce à l'initiative de parents du quartier La Petite-Patrie. La Corporation choisit comme nouveau nom « Garderie La Bottine Filante » le 31 juillet 1982, à la suite d'un processus de dénomination à l'interne.

À ses débuts, l'OBNL reçoit quarante-deux (42) enfants par jour. Administré comme une coopérative, son fonctionnement est alors assuré par des contributions volontaires pour couvrir les frais de garde, le travail bénévole du personnel de la garderie, l'implication des parents dans diverses tâches (gestion, entretien, rénovations des locaux), les campagnes de financement et par une petite subvention du gouvernement.

En 1997, l'adoption d'une politique familiale par le gouvernement transforme les garderies à but non lucratif en Centres de la Petite Enfance (CPE). Le **CPE La Bottine Filante** inaugure, cette année-là, une deuxième installation à l'étage au-dessus de la première garderie. La **Bottine Filante 2** a alors un permis pour trente-huit (38) enfants. Après 23 ans d'existence, la première installation est rénovée en 2001 et le nombre de places est aussi augmenté en 2002 pour recevoir un total de quatre-vingt-quatre (84) enfants dans ses deux installations.

C'est en mai 2002 que le Conseil d'administration adopte la résolution d'être le porteur du projet de construction d'une nouvelle installation dans la cour de l'école Marie-Médiatrice. Cette école est partenaire d'un programme intitulé « Ma place au soleil », qui a pour objectif de soutenir les parents de moins de 25 ans à faible revenu dans leur retour aux études et ainsi leur permettre de terminer leurs études au secondaire et d'entreprendre une formation professionnelle ou technique dans un domaine où la main-d'œuvre est en demande. Générant beaucoup d'enthousiasme de la part de l'équipe de direction et du CA, ce grand projet permet la construction d'une nouvelle installation dans la cour de l'école, à proximité du lieu d'étude des mères.

Lancée le 28 août 2004, la construction de la Bottine d'à Côté a été rendue possible grâce à un investissement de 1,1 million de dollars, dont 365 000 $ ont été financés directement par La Bottine Filante, 640 000 $ par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, ainsi que plusieurs milliers de dollars issus de généreux donateurs. Inaugurée le 1er mars 2005,

cette installation accueille cinquante (50) enfants (dont dix (10) poupons). La moitié des places de cette installation sont prioritairement accordées aux jeunes mères ayant repris leurs études dans le cadre du programme « Ma place au soleil ». Les vingt-cinq (25) autres places permettent de desservir les parents du quartier Rosemont-La Petite Patrie.

Permis et certifications

La corporation détient :

- Un permis du ministère de la Famille donnant droit de recevoir un maximum de cent trente-quatre (134) enfants, répartis en trois (3) installations;
- Un permis d'occupation de la Ville de Montréal;
- Un certificat de conformité du ministère du Travail concernant la sécurité dans les édifices publics.

Le CPE est principalement régi par :

- La *Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance (https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-4.1.1)*

- Le *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance*(https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/S-4.1.1,%20r.%202)
- Le *Règlement sur la contribution réduite* (https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/S-4.1.1,%20r.%201)

Installations et ratios

Le CPE reçoit en installation les enfants à partir de l'âge de 3 mois jusqu'à la rentrée à la maternelle (6 ans au 30 septembre).

La division des locaux se fait de façon à obtenir les groupes suivants :

La Bottine Filante 1 (6970, avenue Christophe-Colomb, 1er étage) : 46 places
- 2 groupes de 8 enfants de 18 mois à 23 mois
- 2 groupes de 8 enfants de 24 mois à 36 mois
- 2 groupes de 8 enfants 3 ans à 3 ½ ans

La Bottine Filante 2 (6970, avenue Christophe-Colomb, 2e étage) : 38 places
- 1 groupe de 8 enfants de 3 ½ ans à 4 ans
- 3 groupes de 10 enfants de 4 ans à 5 ans

La Bottine d'à Côté (6241, rue Louis-Hémon) : 50 places
- 2 groupes de 5 enfants de 3 mois à 23 mois
- 2 groupes de de 8 enfants de 24 mois à 36 mois
- 2 groupes de 8 enfants de 3 ans à 4 ans
- 1 groupe de 10 enfants 4 ans à 5 ans

Note : Les âges cités plus haut, dans les groupes homogènes, sont approximatifs et varient selon les inscriptions. Cependant, nous regroupons les enfants selon leurs dates de naissance et les écarts d'âges n'excèdent pas 9 mois.

Affiliations

Le CPE est membre des regroupements ou des associations suivantes :

- Regroupement des CPE de l'île de Montréal
- Association québécoise des CPE (AQCPE)
- Association patronale des CPE (APCPE)
- Place 0-5
- Regroupement des tables de concertation de la Petite-Patrie

Organigramme du CPE

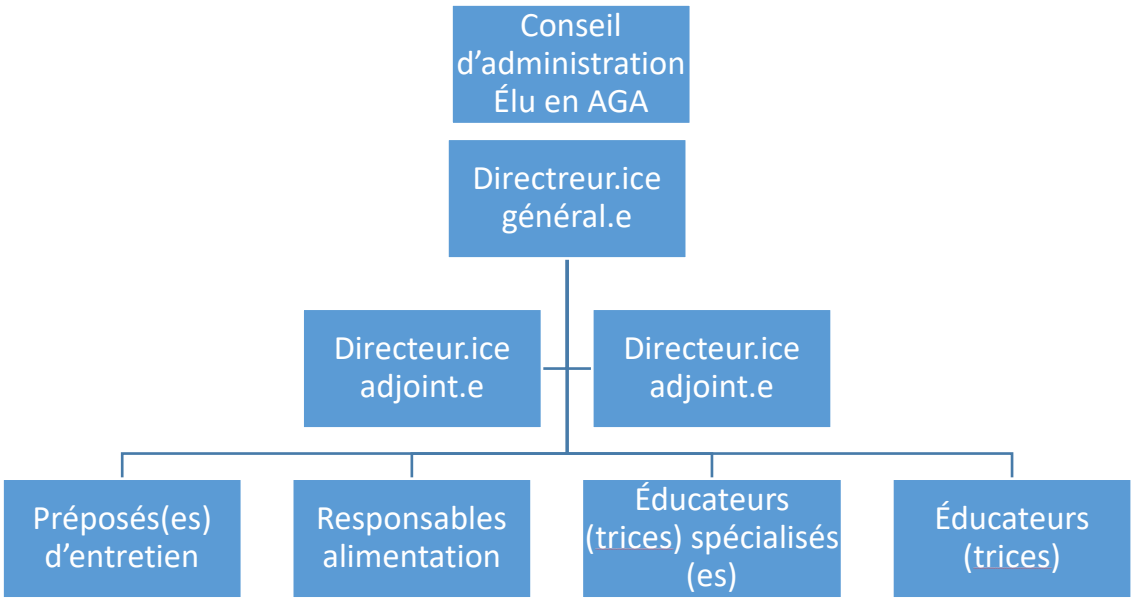

Gestion du CPE

Le CPE *La Bottine Filante* est administré par un Conseil d'administration, tel que défini dans les règlements généraux. Le CA délègue à la direction le mandat principal de faire la gestion quotidienne des divers volets du centre.

Le personnel du CPE est régi par une convention collective qui détermine les conditions de travail.

Certains comités sont mis en place afin de répondre aux besoins ponctuels du CPE. Ceux-ci impliquent des membres du personnel et des parents désirant prendre une part active au sein de l'organisation.

Une assemblée générale annuelle (AGA) a lieu chaque année à l'automne. Les membres de la corporation, soit tous les parents ainsi que tout le personnel y sont conviés. C'est lors de l'AGA que les membres sont informés de l'état de situation du CPE et/ou, lorsque nécessaire, sont invités à se prononcer, par voie du vote, sur les éléments suivants :

- Présentation des états financiers de la dernière année fiscale du CPE;
- Élections du conseil d'administration, pour les postes dont le mandant est venu à échéance, ou encore, qui sont vacants;
- Choix du vérificateur pour la prochaine année fiscale;
- Ratification des règlements et politiques modifiés en cours d'année (au besoin).

Orientations générales du CPE

Les services du CPE ont pour objectif d'assurer la santé, la sécurité, le développement et le bien-être des enfants. Depuis l'ouverture de ses portes, le CPE La Bottine Filante a toujours conservé le même objectif, soit d'offrir aux tout-petits un milieu de vie stimulant, chaleureux et dynamique.

Le CPE s'engage à offrir des services de qualité aux enfants, et ce, en tout temps. Ainsi, La Bottine Filante porte une attention particulière au soutien de son personnel et des parents.

La mission

Dans le cadre de son mandat, le CPE La Bottine filante s'engage à assurer le bien-être des enfants en créant un milieu de vie bienveillant qui favorise les conditions propices à l'épanouissement de chaque enfant. Ces conditions permettent à l'enfant de se développer selon ses capacités, ses défis et selon son propre rythme. Elles permettent aussi d'accueillir l'enfant et sa famille en tenant compte de leurs réalités familiales.
Le CPE La Bottine filante veille à la santé et à la sécurité des enfants en respectant les lois et règlements des services de garde éducatifs à l'enfance du Québec. Le personnel éducateur se préoccupe de la sécurité psychologique et physique des enfants en mettant en place des actions éducatives basées sur les besoins propres à chaque enfant.
Le CPE La Bottine filante offre un milieu de vie propice pour accompagner pas à pas les enfants dans leur développement global (motricité, langagier, socioaffectif et cognitif) selon leurs capacités.
Nous mettons en œuvre différentes stratégies afin de prévenir les difficultés liées au développement global des jeunes enfants, tout en favorisant l'égalité des chances et l'inclusion sociale.

La Vision :

«Par notre empathie, notre capacité d'écoute et nos actions éducatives, nous voulons être un leader en matière d'inclusion sociale, où chacun.e peut développer son pouvoir d'agir».

Les Valeurs

Le CPE La Bottine filante se définit à travers des valeurs communes. Ces valeurs sont les bases qui constituent le cadre de nos actions pédagogiques et de nos relations avec les enfants, les parents, l'équipe de travail et les partenaires. Ces valeurs sont :

- Le respect
- La collaboration
- Le soutien
- La communication
- La créativité
- L'égalité

Programme pédagogique appliqués au CPE

Au Québec, les services de garde éducatifs ont une triple mission : celle de voir au bien-être, à la santé et à la sécurité des enfants qui leur sont confiés, celle de leur offrir un milieu de vie propre à stimuler leur développement sur tous les plans, de leur naissance à leur entrée à l'école, et enfin, celle de prévenir l'apparition ultérieure de difficultés d'apprentissage, de comportement ou d'insertion sociale.

Afin de remplir sa mission, le CPE applique les quatre (4) programmes suivants :

Accueillir la petite enfance

Les principes de bases du programme sont :

1) Le partenariat entre le CPE et les parents est essentiel au développement harmonieux de l'enfant;
2) Chaque enfant est unique;
3) L'enfant est l'acteur principal de son développement;
4) L'enfant apprend par le jeu;
5) Le développement de l'enfant est un processus global et intégré.

Gazelle et potiron

Objectifs du programme :

- Créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en services de garde éducatifs à l'enfance.

Pour plus d'information : Présentation du programme (format PDF)

Brindami

Objectifs du programme :

- Faire la promotion des comportements sociaux s'adressant aux enfants de 0 à 5 ans;
- Vise le développement d'habiletés sociales de base, de communication et d'expression des émotions, d'autocontrôle et de résolution de problèmes;
- Il propose aux éducatrices en milieu de garde seize (16) ateliers destinés à tous les enfants de leur groupe. Ces ateliers permettront aux enfants de connaître et de pratiquer de nouvelles habiletés. Suite aux ateliers et au fil des jours, éducatrices et parents aideront les enfants à intégrer progressivement ces nouveaux acquis.

Pour plus d'information : Présentation du programme (format PDF)

Vers le pacifique

Objectifs du programme :

- Aider les jeunes à améliorer leurs relations avec autrui et à améliorer la compréhension qu'ils ont d'eux-mêmes et des autres;
- Encourager les jeunes à acquérir des habiletés d'écoute, de jugement critique, d'expression verbale et de maîtrise de soi;
- Favoriser chez les jeunes une vision différente des situations conflictuelles;
- Développer chez les jeunes une meilleure compréhension ainsi qu'une meilleure gestion de leurs conflits.

Pour plus d'information : Présentation du programme (format PDF)

Cadre de vie du CPE

Personnes ressources dans chacune des installations

Mounia Ayouni : Directrice générale direction@cpebottinefilante.org

Sophie Trudeau : directrice adjointe pédagogique dap@cpebottinefilante.org

Cathy Bourgeois : directrice adjointe administrative daa@cpebottinefilante.org

Heures d'ouverture

Toutes les installations du CPE accueillent les enfants du lundi au vendredi, entre 7 h et 18 h.

Lorsque les parents arrivent après 9 h 30 et que le groupe de leur enfant est en sortie, ils doivent s'informer où se trouve le groupe et y accompagner leur enfant il est aussi suggéré aux parents de préalablement en aviser son éducateur.trice.

Pendant les heures d'ouverture, les parents ont accès aux locaux des installations lorsque leur enfant est présent.

Le nombre d'heures maximales quotidiennes où un enfant peut être présent est de 10 heures.

Calendrier de l'installation

Jour férié

Les installations du CPE sont ouvertes, à l'exception des journées fériées suivantes :

- Jour du jour de l'an
- Lendemain du jour de l'an
- Vendredi saint
- Lundi de Pâques
- Fête des Patriotes
- Fête du Travail
- Action de grâce
- Vieille de Noël
- Jour de Noël
- Lendemain de Noël

- Fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste
- Fête du Canada
- Veille du jour de l'an

Note : Les frais de garde seront facturés pour ces journées, même si les installations sont fermées.

Fermeture temporaire

En cas de fermeture temporaire pour une cause indépendante de la volonté du CPE (tempête, bris de chauffage, etc.), les parents seront avisés par courriel, (via Dokmail). Les frais de garde seront assumés par les parents.

Si une fermeture survient durant la journée, le CPE communiquera avec les parents afin qu'ils viennent chercher leur(s) enfant(s).

Inscription sur la liste d'attente

Le CPE *La Bottine Filante* est membre de Place 0-5, le guichet unique d'accès aux places en CPE. Vous pouvez y inscrire votre enfant via www.laplace0-5.com et obtenir du support téléphonique au 514-270-5055.

Note : Pour plus d'information, telle que la priorité d'allocation des places, veuillez vous référer à la « Politique – Admission ».

Frais de garde

La contribution quotidienne au service de garde subventionné est indexée annuellement, au 1er janvier. En 2024, tous les parents paient un tarif réduit unique de 9,10 $.

D'autres frais, par exemple des frais de sortie éducative ou des frais de retard, peuvent être appliqués.

Horaire type des activités quotidiennes

Heures	Description de la journée type
7 h à 8 h	Accueil et jeux libres
8 h à 9 h 30	Formation des groupes avec l'éducateur.trice attitré.e
9 h 30 à 10 h00	Activité d'hygiène et collation
10 h00 à 10 h 30	Ateliers
10 h 30 à 11 h 15	Jeux extérieurs
11 h 15 à 12 h 30	Période de dîner

12 h 30 à 13 h	Préparation à la détente (jeux calmes, heure du conte et routine de la sieste)
13 h à 15 h	Détente / sieste et réveil progressif
15 h à 15 h 30	Activité d'hygiène et collation
15 h 30 à 18 h	Choix d'ateliers et regroupement des groupes pour la fin de journée

Journaux de bords

les éducatrices remplissent les journaux de bord (À petits pas) pendant la sieste pour informer les parents du déroulement de la journée de leur enfant. Un courriel est envoyé aux deux parents en début d'après-midi. Les parents ont la possibilité d'échanger avec l'éducatrice de leur enfant à travers l'application.
deux fois dans l'année, un rapport « À petits pas » sera remis aux parents afin de leur communiquer où se situe leur enfant dans son développement et quel est son prochain pas

Planification :

Chaque mois, les éducateurs.trices planifient des activités, ateliers, routines, transitions etc. pour soutenir chaque enfant dans son développement. Cette planification est affichée à la porte du local.

Parent-éducateur.trice

Un enfant dont le parent est éducateur.trice au CPE ne pourra pas fréquenter le groupe sous la responsabilité de son parent.

L'enfant sera alors inscrit dans un autre groupe qui, préférablement, ne partage pas le même local que celui occupé par le parent-éducateur.trice.

Demande de transfert

Un parent peut demander que son enfant soit transféré d'une installation à l'autre.
Pour ce faire, il doit préalablement envoyer un courriel à dap@cpebottinefiante.org pour faire part de son intention à la direction et s'assurer que le nom de son enfant est sur la liste de la place 0-5 de l'installation convoitée, en plus de s'assurer de la disponibilité d'une place dans l'autre installation, la direction devra aussi évaluer l'impact du transfert sur la composition des groupes et la disponibilité des ressources nécessaires au bon développement de l'enfant (ex. : dans le cas d'un enfant présentant des besoins particuliers).

Stationnement

Les installations du CPE sont pourvues d'un débarcadère situé face à l'entrée du CPE.

Veuillez noter que le stationnement situé entre l'installation la Bottine d'à Côté et l'école Marie-Médiatrice (sur Louis-Hémon) **est exclusivement réservé aux membres de la direction** et qu'il vous est donc impossible de l'utiliser..

Toute dérogation à ces directives peut amener à l'émission d'un constat d'infraction. En aucun cas, le CPE ne peut être tenu responsable des billets d'infraction émis par la Ville de Montréal.

Politiques du CPE

Plusieurs politiques ont été mises en place afin de favoriser le bon fonctionnement du CPE. Cette section présente brièvement l'ensemble des politiques en place.

Il est possible d'obtenir une copie des politiques en présentant une demande à la direction du CPE; de plus, toutes les politique sont publiques sur le site internet du CPE : www.cpebottinefilante.org .

Note : Veuillez noter qu'afin de faciliter la lecture du document, les politiques sont présentées par ordre alphabétique, et non par date de création et/ou de mise à jour.

Politique – Admission

Objectifs :

- Préciser le processus d'admission et d'intégration des enfants au sein du CPE;
- Détailler le processus d'inscription (priorité et exclusion);
- Communiquer aux parents la liste du matériel qu'ils doivent fournir;
- Présenter l'horaire type des activités quotidiennes;
- Expliquer diverses procédures (gestion des présences, départ définitif de l'enfant, etc.);
- Intégration d'enfants à besoins particuliers et/ou présentant une déficience intellectuelle et/ou physique.

Politique – Administration financières

Objectifs :

- S'assurer d'une gestion transparente, saine et prudente du secteur financier du CPE;
- Établir le mode de fonctionnement concernant la vérification financière par divers intervenants et niveaux hiérarchiques au sein du CPE.

Politique – Code d'éthique du conseil d'administration

Objectifs :

- Rappel des règles qui régissent les conduites admissibles des membres du conseil d'administration dans l'exercice de leur mandat;
- S'assurer que chaque membre comprend les attentes du CPE, en ce qui a trait à son rôle d'administrateur du CPE;
- Obtenir l'engagement formel de chaque membre à respecter le présent Code d'éthique, selon les barèmes établis dans le présent document;
- Limiter les risques de conflits d'intérêts et de divulgation des administrateurs.

Politique – Communications

Objectifs :

- Communications avec les parents;
- Bulletin saisonnier;
- Communication via Dokmail;
- Réseaux sociaux;
- Affichage dans le CPE.

Politique- Harcèlement psychologique et sexuel au travail :

Objectifs :

- Maintenir un climat de travail exempt de toute forme de harcèlement, et ce, tant à l'égard du personnel-cadre, des travailleurs et travailleuses syndiquées, que des membres du conseil d'administration;
- Favoriser le respect de la dignité de la personne dans les relations de travail;
- Contribuer à la sensibilisation, à l'information et à la formation du milieu afin de prévenir les conduites de harcèlement et assurer à toute personne le droit d'être traitée en toute équité sans discrimination ni harcèlement;
- Fournir le soutien nécessaire aux personnes qui croient subir une forme de harcèlement en mettant en place un mécanisme de traitement des plaintes accessible et efficace;
- Établir une procédure de règlement des plaintes permettant à un(e) employé(e) victime ou présumé.e victime de harcèlement de faire valoir ses droits en toute confidentialité et sans représailles;
- Prendre les mesures raisonnables pour corriger et faire cesser les situations de harcèlement et sanctionner les comportements fautifs.

Politique - Santé sécurité au travail :

Objectifs :

- Engagement à offrir un milieu de travail sain et sécuritaire dans lequel les employés.es et les enfants peuvent s'amuser en toute sécurité;

Éliminer à la source les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.

Politique – Frais de garde

Objectifs :

- Préciser les frais liés aux services de garde offerts par le CPE;
- Expliciter l'ensemble des frais pouvant être facturés aux parents;
- Présenter les modalités de paiements acceptés par le CPE;
- Informer les parents de l'impact de tout paiement reçu en retard.

Politique – Prévention des maladies et soins médicaux

Objectifs :

- Établir les balises quant à l'encadrement et au traitement des cas de maladie qui seront appliqués par les membres du personnel du CPE afin de maintenir un environnement sain et sécuritaire;
- Définir les dispositions nécessaires, en cas de maladie ou d'accident sérieux (médicaments, ambulances, etc.)

Politique – Alimentaire

Objectifs :

- Fournir un outil permettant l'encadrement de l'offre alimentaire du CPE de manière à respecter les fondements et principes nutritionnels essentiels à une bonne qualité de vie;
- Avoir un meilleur contrôle sur les aliments allergènes;
- Définir les exigences qualitatives et quantitatives relatives à l'alimentation en CPE en se basant sur les recommandations canadiennes en nutrition, ;
- Uniformiser les procédures préventives d'hygiène et de santé à l'égard de la pratique alimentaire ;
- Déterminer les rôles et responsabilités des divers intervenants au CPE à l'égard de l'organisation et de la gestion du volet alimentation;
- Promouvoir l'action pédagogique et les attitudes positives qui favorisent l'apprentissage de saines habitudes alimentaires.

Politique d'inclusion des enfants à besoins particuliers

- Objectifs : Rendre explicite la philosophie du CPE La Bottine Filante par rapport à l'inclusion des enfants à besoins particuliers :
  - Offrir un milieu de vie stimulant qui favorise le développement global et la participation sociale des enfants à besoins particuliers dans une approche d'inclusion et non de réadaptation individuelle de l'enfant;
  - Promouvoir l'égalité des chances en accueillant chaque enfant dans ce qu'il a d'unique;
  - Sensibiliser l'ensemble des acteurs du CPE à l'inclusion des enfants à besoins particuliers;
  - Faire en sorte de notre CPE demeure un acteur et un partenaire de l'inclusion des enfants à besoins particuliers au sein de la communauté;
- Assurer une clarification des rôles des membres du personnel.

- Préciser et mettre en œuvre les pratiques préconisées qui conviennent à l'organisation;
- Prendre des décisions cohérentes, **uniformes** et **prévisibles**;
- Respecter la législation et le mandat des CPE.

Politique – Sorties extérieures et conduite des parents accompagnateurs

Objectifs :

- Définir les rôles et responsabilités des accompagnateurs lors des sorties extérieures;
- Déterminer qui peut agir à titre d'accompagnateur.

Politique d'expulsion :

Objectifs :

- Déterminer les situations et les motifs pouvant mener à l'expulsion;
- Établir les procédures afin d'éviter l'expulsion.

Politique – Traitement des plaintes

Objectifs :

- Définir la notion de plainte et établir les principes de gestion applicables dans l'objectif d'un traitement équitable et confidentiel de la plainte;
- Établir les principes directeurs et les procédures qui régissent le traitement des plaintes, de manière uniforme, logique, chronologique et transparente, du dépôt d'une plainte jusqu'à la fin de son traitement;
- Assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants du CPE et l'amélioration constante de la qualité des services;
- Assurer le respect de la Loi, des règlements en découlant et des normes en vigueur

Engagement parental

Par la présente, j'atteste avoir pris connaissance de la Régie interne du CPE La Bottine Filante et m'engage à en respecter les règlements ci-mentionnés.

EN FOI DE QUOI les parties ont signé la présente *Régie interne du CPE la Bottine Filante*, à Montréal, ce _____ jour du mois de _____ 20____.

Signature du parent	Signature de la personne représentant le CPE

Nom de l'enfant : _____

Installation : _____